



Paris, le 12 octobre 2017

**Éducation financière des élèves du primaire et du collège :  
Signature d'une convention entre la Banque de France, le ministère de  
l'Éducation nationale et l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)**

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, et Jean-Marc Huart, directeur général de l'enseignement scolaire, ont signé, mercredi 11 octobre 2017, une convention de partenariat, illustrant la volonté de la Banque de France, du ministère de l'Éducation nationale et de l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) de s'investir plus avant dans l'éducation budgétaire et financière des élèves du primaire et du collège.

Après avoir rencontré et sensibilisé plus de 1 300 enseignants au cours de l'année 2017, la Banque de France a développé, avec l'Éducation nationale et l'IEFP une vingtaine de ressources pédagogiques qui seront proposées aux enseignants. Celles-ci leur permettront d'aborder les sujets budgétaires et financiers dans les programmes scolaires. Quatre thèmes principaux seront couverts : l'échange, le budget, le crédit et l'épargne. En académies, les équipes de la Banque de France et celles des Instituts d'émission Outre-mer (IEDOM-IEOM) seront mobilisées aux côtés d'inspecteurs et de formateurs pour participer à la formation continue des enseignants et valoriser ces nouvelles ressources.

La signature de cette convention intervient dans le cadre de la Stratégie nationale d'éducation financière, lancée par le Gouvernement en 2016 et dont l'objectif principal est de renforcer les connaissances économiques, budgétaires et financières des publics. La Banque de France, opérateur national de cette stratégie, a pour mission de la décliner par des actions concrètes, afin de mieux accompagner les Français dans leurs décisions du quotidien. Après le lancement du portail [mesquestionsdargent.fr](http://mesquestionsdargent.fr) en janvier 2017, et l'élaboration de ressources pédagogiques pour les intervenants sociaux en juillet dernier, la signature de cette convention constitue une nouvelle étape dans la concrétisation de cette ambition.

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)  
Visitez le portail [mesquestionsdargent.fr](http://mesquestionsdargent.fr)

Suivez nous 

---

**Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00